

secimavi

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE SECIMAVI EXHORTE LE CSA ET LES POUVOIRS PUBLICS A LANCER LA RADIO NUMERIQUE TERRESTRE EN FRANCE

Paris, le 18 novembre 2011 - Le SECIMAVI, Syndicat des Entreprises de Commerce International de Matériel Audio, Vidéo et Informatique grand public, prône un démarrage rapide de la Radio Numérique Terrestre (RNT) en France.

En télévision, le passage au tout numérique, qui sera finalisé le 30 novembre 2011, a apporté aux téléspectateurs une amélioration de la qualité d'image -grâce aux chaînes en haute définition- ainsi qu'une augmentation importante de l'offre de chaînes gratuites.

De la même manière, l'avènement de la radio numérique terrestre **permettra aux consommateurs de bénéficier d'un son CD « haute définition »** –y compris en voiture- et multipliera, grâce à une couverture améliorée, le nombre de stations radio disponibles.

Mais surtout, la radio numérique terrestre **offrira de nombreux services additionnels vidéo et données** en complément du signal audio, comme par exemple : guide des programmes, affichage de la pochette du morceau musical en ligne, informations sur l'artiste à l'écoute, avertissements de sécurité routière, etc.

En France, la radio est le seul média qui n'est pas encore rentré dans l'ère numérique. Avec une audience cumulée journalière de plus de 42 millions d'auditeurs¹, la radio est un média grand public par excellence qui ne peut raisonnablement être tenu à l'écart plus longtemps des évolutions technologiques majeures.

D'autres pays européens l'ont bien compris, qui sont déjà passés à la radio numérique : c'est le cas par exemple de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Suisse et de la Belgique.

Le panorama de la radio numérique française est caractérisé par le choix d'une norme de diffusion, le T-DMB, incompatible avec la norme DAB+ adoptée par les autres pays européens. Cela risque de provoquer un isolement technologique de notre pays au sein de l'Europe, comme ça avait déjà été le cas avec le choix du SECAM pour les téléviseurs. De ce fait, le SECIMAVI suggère une extension de l'arrêté technique de 2008 à la norme DAB+, ce qui permettra de mettre rapidement à disposition des consommateurs français des produits déjà commercialisés dans d'autres pays européens.

Les industriels membres du SECIMAVI, parmi lesquels d'importantes marques de hifi et d'autoradio, **demandent au CSA et aux pouvoirs publics de donner des signaux forts de leur volonté de lancer rapidement la radio numérique terrestre en France** et ce afin d'accompagner une évolution technologique et des usages aussi inévitable que bénéfique pour les consommateurs.

A propos du SECIMAVI

Organisation regroupant de nombreux fabricants et importateurs des secteurs de l'électronique grand public et des biens de consommation durable, le SECIMAVI (Syndicat des Entreprises de Commerce International de Matériel Audio, Vidéo et Informatique) rassemble en son sein plus de trente d'entreprises -groupes internationaux ou PME- commercialisant des marques à forte notoriété.

www.secimavi.fr

¹ Source Médiamétrie, 126 000 radios, septembre-octobre 2011, chiffres du lundi au vendredi